

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT

Ville de Castelnaudary

Service Occupation  
du Domaine Public

ANIMATIONS - AVENUE DU GENERAL ROLLET DE L'INTERSECTION DE LA RUE ST  
FRANCOIS A LA RUE JOSPEH KESSEL

VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION ASF-CFS

Opération 2026-0273

LE 12 AVRIL 2026

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants,

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

**VU** le Code de la Voirie Routière, articles L.111.1 et suivants,

**VU** la circulaire interministérielle N° 86.230 du 17 juillet 1986,

**VU** la circulaire interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2022-221 en date du 28 octobre 2022 portant création d'un service public de fourrière automobile.

**VU** la décision du Maire n° 325 en date du 26 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux 2024.

**VU** la modification du règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération n°380 en date du 28 octobre 2013.

**VU** l'arrêté Général portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement en date du 04 janvier 2016 reçu en Préfecture le 07 janvier 2016,

**VU** la demande présentée par ASSOCIATION ASF CFS Madame MONIQUE CARPENTIER demeurant 1 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - 11400 CASTELNAUDARY pour le vide grenier de l'association asf-cfs le 12/04/2026.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne marche du vide grenier et la sécurité des personnes et des biens,

## ARRETE

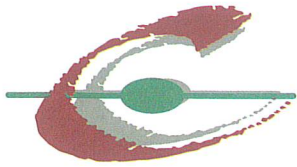
**ARTICLE 1 :** Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront pendant le vide-grenier programmés le **dimanche 12 avril 2026**.

**ARTICLE 2 :** L'Autorisation est donnée à Madame CARPENTIER d'organiser un vide grenier sur les axes suivants :

- AVENUE DU GENERAL ROLLET, DE L'INTERSECTION DE LA RUE ST FRANCOIS A LA RUE JOSPEH KESSEL
- Parvis et Place de Verdun

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit selon les besoins de l'association durant la période des travaux sur l'axe suivant :

- AVENUE DU GENERAL ROLLET, DE L'INTERSECTION DE LA RUE ST FRANCOIS A LA RUE JOSPEH KESSEL
- Mise en place de panneaux de part et d'autre du chantier : B6A1, 72 heures avant le début des travaux sous contrôle de la Police Municipale.



**Ville de Castelnaudary**

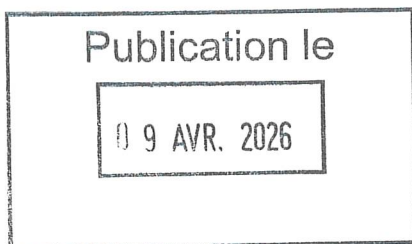
**ARTICLE 4 :** La circulation de tout véhicule sera interdite sauf les véhicules de secours durant la période des travaux sur l'axe suivant :

- **AVENUE DU GENERAL ROLLET, DE L'INTERSECTION DE LA RUE ST FRANCOIS A LA RUE JOSPEH KESSEL**
- **Pour assurer le bon fonctionnement de la circulation, l'entreprise mettra en place les mesures de déviation nécessaires**
- **Mise en place de panneaux :** BO - KC1 Route barrée de part et d'autre du chantier 72 heures avant le début des travaux sous contrôle de la Police Municipale

**ARTICLE 5 :** le service technique de la Ville aura à sa charge la mise en place de la signalisation réglementaire de jour et sera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et sera adressé à :  
M. Le Commandant de la brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,  
M. le Chef de Corps du Centre de secours,  
M. Le Directeur des Services Techniques de la Ville de Castelnaudary,  
Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.



Fait à Castelnaudary le mardi 7 avril 2026



Le Maire Adjoint

Jean François VERONIN-MASSET